

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE**

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**Séance du 29 septembre 2022**

**DCM N° 22-09-29-11**

Date de convocation et d'affichage : 23 septembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 18h30.

**Sont présents :**

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, HEIL Régis,  
JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé,  
ROBINET David, Adjoint

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DEROCHÉ Evelyne, DUPLANTIER Monika,  
FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin,  
GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile,  
MARQUES DA SILVA Constantin, OLIGER Yannick, PALLUCCA Didier, PORTA Jules,  
SCHOUVER Franck, VEIDIG Patricia, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :** Mme DEROUT Aurélie à Mme JACQUEMOT Emmanuelle,  
M. DAP Frédéric à M. ROBINET David, M. PAQUET Christopher à M. PORTA Jules,  
Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

**Objet : Etude de pré-programme pour la création d'un équipement avec salles culturelles et associatives**

**Rapporteur : M. Hervé PATAT, Adjoint au Maire**

La Ville de Hettange-Grande a sollicité Moselle Agence Technique (MATEC) en vue de l'assister sur un projet d'étude de pré-programme pour la création d'un équipement avec salles culturelles et associatives.

La prestation comprend :

- Etude de besoin incluant une analyse des équipements implantés sur le territoire ;
- Création d'un tableau de surface ;
- Présentation de références pour ce type de programme ;
- Analyse financière du projet.

Il est également compris une réunion d'échange avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et une présentation de l'étude avec intégration des choix des élus.

Durant toute sa mission, MATEC assure une assistance d'ordre technique et administrative au maître d'ouvrage et assure le contrôle de la prestation.

Le coût forfaitaire de 1 200,00 € H.T. de la prestation de MATEC dû par le maître d'ouvrage résulte d'une estimation du temps nécessaire pour réaliser les diverses étapes de celle-ci du coût journalier défini par le Conseil d'Administration de MATEC.

Le versement des acomptes par le maître d'ouvrage est réalisé sur présentation d'un état dressé par MATEC annexé à l'avis des sommes à payer et adressés par le Payeur départemental.

La prestation de MATEC est assujettie à la TVA au taux normal en vigueur.

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à la présente convention, un avenant ou une nouvelle convention devra être conclu préalablement à la mise en œuvre des modifications afférentes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la présente convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,  
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire					
Nombre de membres : 29			Vote		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
25	29	29	0	0	0
<b>Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>					
Service à l'origine de la DCM : Service Urbanisme et Domaines					
Commission : Travaux et Urbanisme					
Référence nomenclatures « ACTES » : 2.1 Documents d'urbanisme					